

Vœu déposé par Geneviève Garrigos, Hamidou Samaké et les membres du groupe Paris en commun relatif à la mise en place d'un partenariat entre le 20^e arrondissement et un district de Kyiv

Considérant que l'agression de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue une violation majeure du droit international, condamnée comme telle dès mars 2022 par le Conseil de Paris ;

Considérant que le Conseil de Paris a également attribué la citoyenneté d'honneur à la Ville de Kyiv en soutien à la population ukrainienne et que le drapeau ukrainien pavaise aux côtés des drapeaux français et européens sur les frontons de l'Hôtel de Ville, des Mairies d'arrondissement et dans les salles de Conseil depuis les premiers jours de cette invasion ;

Considérant en particulier que la Mairie du 20^e arrondissement et ses habitant.e.s se sont mobilisé.e.s pour accueillir et accompagner les réfugié.e.s ukrainien.ne.s arrivé.e.s dans notre ville ;

Considérant que La Maire de Paris s'est rendue à plusieurs reprises à Kyiv renforçant les liens d'amitié entre nos deux villes et qu'elle a ainsi reçu des mains du Président Zelensky la médaille de « ville sauveur » ;

Considérant que des aides et partenariats se sont noués entre nos deux villes dans des domaines très divers, comme l'illustre récemment la préfiguration de l'Institut Ukrainien dont la mission est de faire connaître la culture ukrainienne pour renforcer le dialogue et les échanges entre nos deux cultures ;

Considérant la démarche entamée par l'Ukraine pour devenir membre de l'Union européenne, le Sommet européen de décembre devant sur proposition de la Commission européenne entamer les négociations en ce sens ;

Considérant que le développement d'échanges et de partenariats entre les villes de Paris et de Kyiv seront bénéfiques aux habitant.e.s de nos deux villes et peuvent ainsi contribuer à la construction de l'Union européenne et de la Paix ;

Considérant que des partenariats ont été établis entre les 15^e et 18^e arrondissements de Paris avec des districts de Kyiv ;

Sur proposition de Geneviève Garrigos, de Hamidou Samaké et des élu.e.s du groupe Paris en commun, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Le Maire du 20^e arrondissement entame des discussions pour établir un partenariat entre notre arrondissement et un district de Kyiv ;
- Ce partenariat recouvre les domaines de la culture, de l'économie, de l'environnement, de l'éducation, du tourisme, de l'administration ou de tout autre domaine qui intéresserait les habitant.e.s ;
- Ce partenariat, et les échanges qui en découleront, soit établi selon les principes d'amitié, d'égalité et de respect mutuel.